1. *Débitrice:* **ABELA AIRLINE CATERING SA**, route de l'Aéroport 13, 1215 **Genève**
2. *Remarques:* Le Tribunal de première instance, sis à Genève, Palais de Justice, place du Bourg-de-Four 1, salle A2, 1re cour, rez-de-chaussée, statuera en audience publique le Jeudi 19 août 2004, 14 h. 45, sur l'homologation du concordat proposé par:
   ABELA AIRLINE CATERING SA, élisant domicile en l'Etude de Me Gilles Crettol, avocat, place du Molard 3, 1204 Genève.
   Les opposants peuvent se présenter à cette audience pour faire valoir leurs moyens.

   Tribunal de première Instance de Genève
   1211 Genève 3

(02381352)